

LE FLEX OFFICE À LA DGFIP: UN BUREAU POUR 2 ... OU 3 ... OU 4 ... ?

Le flex office est un mode d'organisation des espaces professionnels dans lesquels les agents n'ont plus de poste de travail attribué.

LE FLEX OFFICE C'EST MOINS DE POSTES DE TRAVAIL QUE D'AGENTS !



Cela interroge sur les enjeux :

faire des économies en diminuant les surfaces ou progresser en termes de bien-être au travail ?

Contrairement aux annonces de l'administration, le flex office n'est pas une attente des agents mais un choix volontariste de l'employeur.

La majorité des agents préféreraient conserver des postes de travail attribués.

Le flex office ajoute de la dépersonnalisation et renforce l'idée que les agents seraient interchangeables, augmentant ainsi les risques psychosociaux si le management ne procède pas à un accompagnement organisationnel efficace.

LA CGC FINANCES PUBLIQUES EXIGE :

- une réelle concertation avec les agents directement concernés ;
- de véritables espaces de détente et de confidentialité ;
- qu'un espace dédié pour les encadrants soit prévu, compte tenu de certains enjeux de confidentialité ;
- la conservation ou la création d'un espace dédié aux réunions "plénières" du service ;
- la conformité des aménagements au handicap sous toutes ses formes et aux préconisations médicales ;
- une dotation financière versée sur justificatifs à chaque agent pour des équipements de télétravail appropriés ;
- une revalorisation du forfait télétravail journalier du fait des augmentations des dépenses énergétiques et alimentaires.

